

RAPPORT ANNUEL

1994





**Association Régionale de Soccer de l'Estrie**

31, rue King ouest, local 315  
Sherbrooke (Québec)  
J1H 1N5

(819) 562-6606

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 7 DÉCEMBRE 1994  
ORDRE DU JOUR

- 1- Vérification des membres en règle
- 2- Appel des présences
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de l'A.G.A. 1993
- 4- Suite du procès-verbal
- 5- Communiqués
- 6- Réception du rapport du président
- 7- Réception du rapport du trésorier
- 8- Réception des différents rapports
- 9- Entérinement des amendements
- 10- Élection des membres du C.E.
  - 10.1 Nomination du président d'élection
  - 10.2 Nomination d'un secrétaire d'élection
  - 10.3 Élection
- 11- Nomination d'un vérificateur
- 12- Affaires nouvelles
- 13- Levée de l'assemblée



**Association Régionale de Soccer de l'Estrie**  
31, rue King ouest, local 315  
Sherbrooke (Québec)  
J1H 1N5

(819) 562-6606

LETTRE DE CRÉANCE

Moi, \_\_\_\_\_, membre affilié et en règle de l'association régionale de soccer de l'Estrie me prévaut de mon droit de vote à l'assemblée générale de l'association du 7 décembre 1994.

Signé: \_\_\_\_\_

LETTRE DE CRÉANCE

Moi, \_\_\_\_\_, membre affilié et en règle de l'association régionale de soccer de l'Estrie autorise \_\_\_\_\_ à utiliser mon droit de vote lors de l'assemblée générale le 7 décembre 1994.

Signé: \_\_\_\_\_

PROCES-VERBAL

A.G.A. 1993

PRÉSENCE  
A.G.A. 1993  
8 décembre 1993

Martin Hamel  
Yvon Rheault  
Jacques Hinse  
Sylvie Crenier  
Françoise Guay  
Denise Lachapelle  
Marc Forgues  
Rolland Blouin  
Denis Asselin  
Jacques Hallée  
Rachel Custeau  
Reine Fournier  
Jean-Martin Codbout  
Louis-Paul Paradis  
Margot Orfali  
Alain Courchesne  
Guy Smith  
France Aubut  
Emile Morin  
Jean-Denis Labonté  
André Cabana  
Carmen Grégoire  
Yvon Ereault  
André Lachapelle  
Dominico Evangelista  
Robert Mongeau

A.G.A. 1993  
8 décembre 1993

Procès-verbal

1.0 Adoption de l'ordre du jour

AGA9301 Prop: Denis Asselin  
App: Rolland Blouin

Acceptée

2.0 Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA 92

AGA9302 Prop: Margot Orfali  
App: Marc Forgues

Acceptée

3.0 Suites du procès-verbal

\* Rien

4.0 Rapport du président

\* Rapport verbal. État des dossier en cours.  
\* Réception du du Vice-président: Rapport verbal. État du comité de discipline.

5.0 Rapport du trésorier

\* Dépôt et explication sur la situation de l'année sur la trésorie.

AGA9303 Prop: J-M Godbout  
App: Marc Forgues

Acceptée

\* Abolition pour l'exercice financier 93 du poste budgétaire " vérificateur externe " et demande d'amender les statuts et règlements à l'effet de déléguer au C.E. la tâche de la vérification du bilan financier.

AGA9304 Prop: André Cabana  
App: Rolland Blouin

Acceptée

\* André Lachapelle se porte volontaire pour vérifier le bilan financier 93.

\* Le CE reçoit le mandat de diminuer l'augmentation de .50\$.

#### 6.0 Différents rapports

\* Rapport verbal et écrit. Élaboration des réalisations et présentation des statistiques.

\* Rapport C.R.A.: rapport verbal.

#### 7.0 Entérinement des amendements

\* Rien

#### 8.0 Élection des membres du C.E.

##### 9.1 Nomination d'un président d'élection

\* Rolland Blouin

##### 9.2 Nomination du secrétaire d'élection

Guy Smith

##### 9.3 Élection

\* Poste ouvert: Vice-Président  
                  Secrétaire  
                  C.R.A.  
                  C.R.A.

#### 1) Poste de vice-président

AGA9305           Prop: Marc Forgues

\* Candidature de J-M Godbout qui accepte

\* J-M Godbout est élu par acclamation

### 3) Secrétaire

AGA9306 Prop: J-D Labonté

\* Candidature de Rachel Custeau qui refuse

AGA9307 Prop: Alain Courchesne

\* Candidature de Sylvie Grenier qui refuse

AGA9308 Prop: Martin Hamel

\* Candidature de J-D Labonté qui refuse

AGA9309 Prop: J-M Godbout

\* Candidature de Françoise Guay qui refuse

\*\* Les candidatures seront reprises à la fin des élections.

### 4) Responsable du CRA

AGA9310 Prop: Martin Hamel

\* Candidature de Martin Hamel qui accepte

AGA9311 Prop: Denis Asselin

\* Candidature de Sylvie Grenier qui refuse

AGA9312 Prop: Margot Orfali

\* Candidature de André Cabana qui accepte

Vote: Martin Hamel: 15

André Cabana: 9

\* Martin Hamel est élu.

### 6) Secrétaire

AGA9313 Prop: J-D Labonté

\* Candidature de André Cabana qui refuse

AGA9314 Prop: Reine Fournier

\* Candidature de Alain Courchesne qui accepte

AGA9315 Prop: Françoise Guay

\* Candidature de Denise Lachapelle qui refuse

\* Alain Courchesne est élu par acclamation



10.0 Nomination d'un vérificateur

\* réglé

11.0 Affaires nouvelles

\* Aucune

12.0 Levée de l'assemblée

AGA9315

Prop: Denis Asselin à 21h00

RAPPORT FINANCIER

exercice clos le 30 novembre 1994

# RAPPORT FINANCIER DE L'A.R.S.E

Période du 1er décembre 1993 au 30 novembre 1994

## REVENUS

	Budget	1993 (1-04 au 1-12)
<b>En caisse</b> .....	\$ 15863,46	\$ 3931,09
<b>Affiliations</b>		
* Joueurs (1993).....	\$ 1568,00	
* Joueurs et entraîneurs ...	\$ 52290,95	
* Arbitres.....	\$ 7090,75	
* Clubs.....	\$ 520,00	
	-----	
	\$ 61469,70	\$ 58400,00
		\$ 52818,00
<b>Stages</b>		
* Arbitres.....	\$ 3335,00	
* Entraîneurs.....	\$ 6045,00	
	-----	
	\$ 9380,00	\$ 13960,00
		\$ 4475,00
<b>C.R.A.</b>		
* Arbitrage.....	\$ 12227,00	
* Assignation.....	\$ 181,00	
* Protocole Verts-CRA.....	\$ 213,00	
	-----	
	\$ 12621,00	\$ 9000,00
		\$ 6769,00
<b>Divers</b>		
* Matériel.....	\$ 379,50	
* Mutation/Libération.....	\$ 140,00	
* Retour Impôt.....	\$ 399,39	
* Championnat Canadien.....	\$ 491,67	
* transport LSEQ (stage)....	\$ 140,00	
* Intérêts.....	\$ 173,12	
* Ligue senior Estrie.....	\$ 790,00	
* Championnat Can. U de S....	\$ 1000,00	
* Bon de garantie sél.rég....	\$ 200,00	
* Projet défi.....	\$ 4197,00	
* Permis de voyage.....	\$ 10,00	
	-----	
	\$ 7920,68	\$ 4000,00
		\$ 7868,41

TOTAL DES REVENUS....	\$107254,84
-----------------------	-------------

\$100913,46      \$75862,45

DÉPENSES
----------

Salaire + av. soc.
--------------------

\* Permanence + Défi.....\$22343,14  
\* Retenu 93 ( rapport.....\$ 384,18  
-----  
\$22727,32

\$ 22200,00      \$13861,27

C.R.A.
--------

\* Déplacements.....\$ 31,50  
\* Arbitrages.....\$12697,00  
\* Assignation.. .....\$ 829,50  
\* Téléphone.....\$ 859,20  
\* Stage de perfectionnement...\$ 699,00  
\* Divers.....\$ 214,40  
\* Stage de formation.....\$ 2880,00  
-----  
\$18210,60

\$ 15000,00      \$ 8192,68

Technique
-----------

\* Stage.....\$ 4468,00  
\* Sélections régionales.....\$ 1334,59  
-----  
\$ 5802,59

\$ 8300,00      \$ 5042,60

Protocole
-----------

\* Affiliation FQSF.....\$ 100,00  
\* FQSF.....\$22576,75  
\* Affiliation CRLE.....\$ 58,85  
\* Arbitre senior.....\$ 770,00  
-----  
\$23505,60

\$ 28460,00      \$24731,89

Administration

* Avocat.....	\$ 261,64		
* Téléphone.....	\$ 1330,22		
* Loyer.....	\$ 2018,24		
* Photocopie.....	\$ 1124,17		
* Fax (achat).....	\$ 450,67		
* Fax.....	\$ 168,46		
* Poste.....	\$ 261,46		
* Volumes.....	\$ 726,00		
* Matériel.....	\$ 658,75		
* Rapports normes du travail...	\$ 13,48		
* Services caisse.....	\$ 118,13		
* Trousse champ. can 93.....	\$ 134,05		
* Divers.....	\$ 32,80		
* Déplacements.....	\$ 85,50		
* Ligue senior.....	\$ 200,00		
* Vidéo.....	\$ 960,00		
	-----		
	\$ 8543,57	\$ 9100,00	\$ 7638,55

Événements spéciaux

* A.G.A. FQSF.....	\$ 380,89		
* A.G.A. ARSE.....	\$ 30,60		
* Gala mérite Estrie.....	\$ 522,00		
* Championnat Canadien 94.....	\$ 351,61		
* Mistral senior.....	\$ 750,00		
* Souper Jeux du Québec.....	\$ 200,00		
	-----		
	\$ 2235,10	\$ 2300,00	\$ 532,00

TOTAL DES DÉPENSES.....	\$81024,78
-------------------------	------------

\$ 85365,00	\$59998,99
-------------	------------

Revenus : \$107254,84
-
Dépenses: \$ 81024,78
-----
En caisse:\$ 26230,06

\$100913,46	\$75862,45
\$ 85360,00	\$59998,99
\$ 15553,46	\$15863,46

# STATISTIQUES

# STATISTIQUES

## ASSURANCE BLESSURE F.Q.S.F./A.R.S.E.

Voici le nombre de demandes de remboursement d'assurance ainsi que le montant remboursé aux membres de l'A.R.S.E. qui en ont fait la demande en 1992.

- \* Nombre de demande de prestation d'assurance: 70 demandes
- \* Argent remboursé aux prestataires: \$ 8890,50

## PERMIS DE VOYAGE Tournoi/Festival

Demande de permis de voyage sanctionné par l'A.R.S.E. et/ou la F.Q.S.F.

Tournois provinciaux: 35 permis de voyage

Tournois internationaux: 25 permis de voyage

Il y a eu 19 tournois au Québec, en Ontario et aux Etats-Unis qui ont eu la chance de recevoir des équipes de la région.

- |                                   |                  |
|-----------------------------------|------------------|
| * 36 heures de Montréal-Concordia | * Granby         |
| * Victoriaville                   | * Brossard       |
| * St-Charles Borromée             | * Deux-Montagnes |
| * Tracy                           | * Gloucester     |
| * Trois-Rivières A.T.S.           |                  |
| * Trois-Rivière                   |                  |
| * Boisbriand                      |                  |
| * festival de Granby              |                  |
| * Beaconsfield                    |                  |
| * St-Lambert                      |                  |
| * Rivière du loup                 |                  |
| * Cap-de-la-Madelaine             |                  |
| * Farmington Valley               |                  |
| * Clifton Park                    |                  |
| * New Market                      |                  |

## SANCTION DE TOURNOI/FESTIVAL

Voici le nombre de tournois et festivals qui ont été sanctionnés par l'A.R.S.E./ F.Q.S.F. et qui ont eu lieu en Estrie.

Tournois internationaux: 1 tournoi

\* Tournoi invitation de Sherbrooke

Tournois provinciaux: 2 tournois

\* Challenge de Sherbrooke

\* Tournoi des frontières de Coaticook

Tournois régionaux: 4 tournois

\* Tournoi intérieur de Lenn-Ascot

\* Tournoi de Fleurimont

\* Tournoi de Rock-Forest

\* Challenge de Sherbrooke

Festivals régionaux: 2 festivals

\* Festi-Verts

\* Festival de Fleurimont

## STAGES D'ENTRAINEURS

En 1994, un total de 6 stages ont été donnés en Estrie. Voici le détail de ces stages:

NIVEAU I: 28 et 29 mars à Sherbrooke  
( 19 participants )  
directeur de cours: Guy Smith

7 mai à Sherbrooke  
( 19 participants )  
directeur de cours: Guy Smith

14 mai à Rock-Forest  
( 13 participants )  
directeur de cours: Guy Smith

21 mai à Lenn-Ascot  
( 13 participants )  
directeur de cours: Guy Smith

NIVEAU II: 13-16-20 avril à Sherbrooke  
( 18 participants )  
directeur de cours: Jacques Duquette



NIVEAU III: 14-15 mai à Sherbrooke  
( 10 participants )  
directeur de cours: Jacques Duquette

NIVEAU I : 64 stagiaires  
NIVEAU II : 18 stagiaires  
NIVEAU III: 10 stagiaires

#### STAGES D'ARBITRES

FORMATION: 29-30 janvier à Sherbrooke  
( 19 stagiaires )  
directeur de cours: Serge Sévigny

26-27 février à Sherbrooke  
( 20 stagiaires )  
directeur de cours: Chantal Navert

26-27 mars à Sherbrooke  
( 21 stagiaires )  
directeur de cours: Martin Hamel

23-24 avril à Sherbrooke  
( 21 stagiaires )  
directeur de cours: Chantal Navert

JOUEURS RECREATIFS  
ET ENTRAINEURS 1994

CLUB/VILLAGES	U-6m	U-8f	U-9m	U-9f	U-10m	U-10f	U-11m	U-11f	ENT.	ASS.	TOTAL JO
ALOUETTE	11	3	15	9	8	4	18	11	12	9	79
INDIEN	24	6	4	10	9	15	4	9	15	16	81
KOMET	10	0	8	0	7	2	8	5	6	6	40
OLYMPIQUE	16	8	11	5	12	10	17	9	18	5	89
ROYAL	18	7	24	8	26	17	24	21	18	15	145
VIKING	6	2	10	0	7	1	9	0	6	2	38
EXCELLENCE									6	7	0
ASCOT CORNER	7	1	5	1	5	1	5	1	6	0	26
BROMPTON	25	11	8	8	15	6	9	7	10	2	78
COATICOOK	110	39	35	10	49	16	26	7	30	8	233
COOKSHIRE	2	11									13
DANVILLE	18	2	12	2	13	2	16	3	9	10	69
FLEURIMONT	28	6	19	16	27	16	25	19	10	0	156
LENN-ASCOT	29	16	21	3	21	15	11	11	18	14	127
MAGOG	70	18	25	13	24	9	34	4	28	0	197
RICHMOND	20	4	8	6	18	3	10	8	9	8	83
ROCK-FOREST	91	20	17	7	33	16	40	9	31	4	209
ST-ELIE	23	10	12	0	12	1	12	0	6	0	70
STOKE	10	0	6	1	8	0	10	6	7	6	48
WINDSOR	28	14	19	6	10	4	13	2	8	10	87
MISTRAL									10	12	0
CISE 2002									2	5	0
L.P.S.E.											0
SENIOR REGIO											0
TOTAL	551	184	251	103	305	141	274	105	296	145	1969

2  
6  
19  
1  
5  
10  
8  
13  
5  
15  
5  
3  
3

JOUeurs REGIONAUX 1994  
ET SENIORS

CLUB	SA	U-12m	U-12f	U-13m	U-13f	U-14m	U-14f	U-15m	U-15f	U-16m	U-16f	U-17m	U-17f	U-18m	U-18f	U-19m	U-19f	SG	SF	PAR.m	PAR.f	T.reg
ALOUETTE		11	5	22	9	4	5	8	14	9	0	8	0	2	0	8	0	9	0	13	6	122
INDIEN		13	12	11	6	6	6	8	8	8	11	9	7	3	3	8	1	9	15	11	5	160
KOMET		5	0	11	0	11	0	6	0	0	0	0	0	0	5	0	3	0	12	12	6	71
OLYMP.		7	10	12	10	9	9	10	10	10	10	10	5	8	12	2	6	7	4	13	7	171
ROYAL		17	7	21	12	9	6	7	13	10	9	7	10	4	0	2	0	12	0	21	19	185
VIKING		6	0	11	0	0	0	1	0	8	0	6	0	8	0	0	0	11	0	13	7	71
EXCEL.		16	16	16	16																	64
ASCOT		8	1	10	2																	21
BROMPTON		9	9	6	9	8	7	11	15	1	3	12	9	5								104
COATICO.		28	13	21	7	10	13	11	6	12	12	6	7	2	5	0	1	0	8			154
COOKSH.																						0
DANVILLE		16	3	14	7	13	11	8	2	9	7	5	9	8	7	9						128
FLEURIMO		30	14	20	14	29	11	20	8	8	8	15	5	10	1	4	4					201
L-ASCOT		29	15	18	11	11	6	7	15	6	6	9	6									139
MAGOG		25	6	27	6	16	10	9	4	12	3	4	7									129
RICHMOND		10	5	12	4	6	8	4	1	3	0	6	0	2	0	2						63
R-FOREST		24	21	20	12	17	9	12	10	12	16	10	9	11	7	2	3					197
ST-ELIE		11	0	9	5	10	10	6	4	6	0	5	0	3	0	4						73
STOKE		18	1	18	8	8	4	6	2													40
WINDSOR		18	10	12	13	7	9	6	6	10	3	1	1									96
MISTRAL						17	16	16	14	16		17				18	15	16	20			165
CISE		16	10	0	0																	30
L.L.C.E.																				50		50
GEN. REG.	ELITE	22	LIGUE	21	UNITE	10	70	11	11	COAT.	10	PIED.	17	111.	14							123
T.		309	158	286	156	191	139	156	102	109	88	130	75	66	40	59	00	60	59	80	40	2411

STATISTIQUES DES ARBITRES

GRADE \ SEXE	MASCULIN	FEMININ	TOTAL
PROMOTION NATIONAL	0	1	1
PROMOTION 1	1	0	1
SENIOR 1	4	0	4
SENIOR 2	6	0	6
SENIOR 3	52	17	69
JUVENILE COMPETITIF	50	19	69
JUVENILE RECREATIF	29	10	39
TOTAL	141	46	187

AMENDMENTS STUDIES BY REPLEMENS

# AMENDEMENTS AUX STATUTS ET REGLEMENTS

## TEXTE ORIGINAL

## TEXTE MODIFIE

1.3 Présenter des compétitions régionales, à l'occasion, dans les catégories atome à senior, masculin et féminin, et en conformité avec les règlements de la FQSF.

Présenter des compétitions régionales, à l'occasion, dans les catégories U-8 à senior, masculin et féminin, et en conformité avec les règlements de la FQSF.

Ajouter

1.4.26 Officier: Membre du C.E.

2.6.1 Par résolution, le conseil d'administration peut, suspendre pour une période de temps déterminée ou expulser définitivement un membre qui ne paie pas sa cotisation et/ou son inscription à la date d'échéance ou qui viole les règlements et statuts de l'A.R.S.E., ou dont la conduite ou les activités sont jugée nuisible à l'A.R.S.E.

Par résolution, le conseil d'administration peut, suspendre pour une période de temps déterminée ou expulser définitivement un membre qui ne paie pas sa cotisation et/ou son inscription à la date d'échéance ou qui viole les règlements et statuts de l'A.R.S.E., ou dont la conduite ou les activités sont nuisible à l'A.R.S.E.

3.2 A.G.A.

3.2.1 Lieu-date-délai

L'A.G.A. des membres de l'A.R.S.E. se tiendra dans les deux première semaine de décembre, à un jour fixé par le C.A. Au moins dix jours avant la date fixée pour l'A.G.A. le (la) secrétaire doit expédier par la poste ordinaire un avis de convocation à tous les membres en règle de l'A.R.S.E.. Cet avis de convocation doit indiquer l'endroit, la date, l'heure et l'ordre du jour de l'A.G.A.

Lieu-date-délai

L'A.G.A. des membres de l'A.R.S.E. se tiendra dans les deux première semaine de décembre, à un jour fixé par le C.A. Au moins un mois avant la date fixée pour l'A.G.A. le (la) secrétaire doit expédier par la poste ordinaire un avis de convocation à chaque représentant de club de l'A.R.S.E.. Cet avis de convocation doit indiquer l'endroit, la date, l'heure et l'ordre du jour de l'A.G.A. Chaque responsable de club devra faire en sorte de diffuser l'information à tous ses membres en règle avec l'A.R.S.E.

3.1 Au moins cinq jours ouvrables avant la date fixée pour la tenue de l'assemblée spéciale, l'A.R.S.E. doit expédier à tous les membres en règle, un avis de convocation indiquant le lieu, la date, l'heure ainsi que les affaires qui seront soumises à l'assemblée spéciale.

Au moins sept jours ouvrables avant la date fixée pour la tenue de l'assemblée spéciale, l'A.R.S.E. doit expédier à chaque responsable de club un avis de convocation indiquant le lieu, la date, l'heure ainsi que les affaires qui seront soumises à l'assemblée spéciale. Chaque responsable de club devra faire en sorte de diffuser l'information à tous ses membres en règle avec l'A.R.S.E. L'A.R.S.E. doit être saisi de la tenue d'un assemblée spéciale au moins 15 jours avant la date fixée pour celle-ci.

Ajouter 3.3.3.1 L'ordre du jour d'une assemblée spéciale ne peut être modifié.

Ajouter 4.2 Le C.A. peut faire inviter des personnes ressources sans droit de vote.

4.3 Renvoi d'un administrateur

Tout membres du conseil d'administration peut être relevé de ses fonctions pour cause ou sans cause, à toute assemblée spéciale des membres, convoquée dans ce but, par vote majoritaire des membres ayant droit de vote, et votant à telle assemblée. A cette même assemblée spécial, un autre peut sur résolution, être élu pour remplaner l'officiel qui a été relevé de ses fonctions. Cepedant, le membre ainsi élu ne restera en fonctions que le reste du terme du membre qu'il remplace. Pour un représentant de club, le C.A. de ce club mandatera un autre représentant de son club.

Renvoi d'un administrateur

Tout administrateur du conseil d'administration peut être relevé de ses fonctions à toute assemblée spéciale du C.A. convoquée dans ce but, par vote majoritaire des membres ayant droit de vote. Le C.A. de ce club mandatera un autre représentant de son club.

4.5 Incapacité d'un membre du conseil d'administration

Un membre du conseil d'administration sera considéré comme disqualifié et incapable de remplir ses fonctions et pourra être remplacé par le conseil d'administration lorsqu'il:

- a) est décédé
- b) est interdit
- c) est malade et ne peut assister aux assemblées du conseil d'administration.
- d) s'absente trois fois et sans raison valable des assemblées du C.A. auxquelles il a été régulièrement convoqué.
- e) est expulsé comme membre en raison des règles de discipline établies par l'association.
- f) Ne respecte pas le code d'éthique des administrateurs.
- g) Deux fois président de club.

Incapacité d'un membre du conseil d'administration

Un membre du conseil d'administration sera considéré comme disqualifié et incapable de remplir ses fonctions et pourra être remplacé par le conseil d'administration lorsqu'il:

- a) est décédé
- b) est interdit
- c) est malade et ne peut assister aux assemblées du conseil d'administration.
- d) s'absente trois fois et sans raison valable des assemblées du C.A. auxquelles il a été régulièrement convoqué.
- e) est expulsé comme membre en raison des règles de discipline établies par l'association.
- f) Ne respecte pas le code d'éthique des administrateurs.

Ajouter

4.5.1 Sur le C.A., une personne ne peut voté que pour un seul club.

4.9, 4.10 Changer les administrateurs par l'administration.

4.11, 4.11.1 Changer les administrateur par les officiers.



#### 4.11.3 Le rapport du vérificateur

Le rapport du vérificateur sur  
demande de l'assemblée  
générale.

#### 4.12 Assemblée du conseil d'administration

Assemblée du conseil d'administration

##### a) Assemblée régulière

##### a) Assemblée régulière

- Le C.A. se réunira au moins 5 fois par année sans toutefois dépasser 3 mois entre les réunions.
- Le président déterminera la date, l'endroit et l'heure des réunions.
- Le (la) secrétaire convoquera les réunions par écrit une semaine à l'avance à la demande du président

- Le C.A. se réunira au moins 5 fois par année sans toutefois dépasser 3 mois entre les réunions.
- La présidence déterminera la date, l'endroit et l'heure des réunions.
- La direction convoquera les réunions par écrit une semaine à l'avance à la demande du président.

##### b) Assemblée spéciale

Une assemblée spéciale du C.A. peut être convoquée en n'importe quel temps, et pour les raisons mentionnées ci-dessous à tout endroit fixé par le président du C.A.

- à la demande du président du C.A.
- à la demande de trois membres du C.A.
- Un avis minimum de 48 heures, par écrit ou par téléphone, est requis pour la convocation de cette assemblée spéciale, indiquant la date, l'heure, l'endroit et l'objet de la réunion spéciale du C.A.

d) A toute assemblée du C.A., le quorum est constitué de la moitié du C.A. plus un vote.

##### b) Assemblée spéciale

Une assemblée spéciale du C.A. peut être convoquée en n'importe quel temps, et pour les raisons mentionnées ci-dessous à tout endroit fixé par la présidence du C.A.

- à la demande de la présidence du C.A.
- à la demande de trois membres du C.A.
- Un avis minimum de 48 heures, par écrit ou par téléphone, est requis pour la convocation de cette assemblée spéciale, indiquant la date, l'heure, l'endroit et l'objet de la réunion spéciale du C.A. L'ordre du jour ne peut être modifié.

d) A toute assemblée du C.A., le quorum est constitué de la moitié des membres du C.A. plus un.

f) Votation

Aux assemblée du C.A., chaque membre du C.A., le président aura droit de vote, le président pourra utiliser son droit de vote.

g) Résolutions

Toutes les résolutions seront acceptées lors d'une réunion du C.A. à la majorité simple.

f) Votation

Aux assemblées du C.A., chaque membre du C.A., la présidence aura droit de vote. La présidence pourra utiliser son droit de vote en cas d'égalité.

g) Résolutions

Toutes les résolutions sont acceptées à la majorité simple des votes.

4.13 2) Fonctions des officiers exécutif:

Ajouter: g) Certains pouvoirs ou tâches peuvent être délégués au coordonnateur générale